

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2015

Présents :

François BOCK Maire de Gençay préside la séance

Isabelle BOETSCH, Dominique SOUILLE, Philippe BONNEAUD, Yves GUILLON, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Peggy MENETEAU, Jean-Paul THUBERT, Dominique CRETIN, David RANGER, Aurélie BOURREAU, Jean BERGER, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents avec pouvoir: Claude FERRON, Omar MBAYE

Absente excusée : Martine BIAIS

Séance ouverte à 20h05

1 - Désignation du secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

2- Approbation à l'unanimité des comptes rendus des conseils municipaux du 26 mars 2015 et du 02 avril 2015.

3- Démission d'un conseiller municipal

Par courrier du 21/04/2015, Mme Nadia RABAN a annoncé son changement de domicile de Gençay à Poitiers et présenté sa démission d'élue municipale.

En l'absence de conseiller supplémentaire sur la liste des conseillers élus en 2014, elle ne sera pas remplacée.

Le conseil municipal comportera donc 18 conseillers.

4 – Désignation d'un nouvel adjoint

•Détermination du nombre d'adjoints

Suite à son élection aux élections départementales, François BOCK va exercer des fonctions supplémentaires au sein du Conseil Départemental.

Afin de pallier à ses absences, le Maire désire désigner un nouvel adjoint qui complétera l'équipe en place. Une modification de la répartition des indemnités sera présentée pour ne pas augmenter les charges de la mairie.

Vote 17 Pour

•Nomination d'un adjoint supplémentaire

Le maire propose la désignation de Yves GUILLON en qualité de 5ème adjoint.

En l'absence d'autre candidat, il est procédé au vote.

Vote 3 abstentions 14 pour

5 – Modification des indemnités des élus

Il est proposé de conserver la même enveloppe indemnitaire votée lors de l'installation du nouveau conseil municipal.

Par suite de l'approbation de l'installation d'un 5ème adjoint, le maire propose de fixer son indemnité au même taux que celui des 2e, 3e et 4e adjoints et de diminuer l'indemnité du maire dans les mêmes proportions.

FONCTION	NOM	PRENOM	INDEMNITE
Maire	BOCK	François	34.00% de l'indice 1015
1er adjoint	FERRON	Claude	12.40% de l'indice 1015
2ème adjoint	Isabelle	BOETSCH	10.50% de l'indice 1015
3ème adjoint	Philippe	BONNEAUD	10.50% de l'indice 1015
4ème adjoint	Dominique	SOUILLE	10.50% de l'indice 1015
5ème adjoint	Yves	GUILLON	10.50% de l'indice 1015

Vote 14 Pour ; 3 Abstentions

6- Désignation d'un délégué aux restaurants du coeur et à l'association Elan

Suite à la démission de Nadia RABAN, il doit être procédé à l'élection d'un nouveau délégué auprès des Restaurants du Cœur et de l'association ELAN.

Aurélie BOURREAU est élue à l'unanimité.

17 Voix pour

7 Remplacement des délégués SIVM

Après la dernière réunion du SIVM, Claude FERRON a adressé un courrier de protestation au maire.

Les faits :

Un élu de Gençay Jean BERGER, absent lors de la réunion, a donné pouvoir au maire de St Maurice La Clouère alors que les débats portaient sur l'élaboration du nouveau budget .

Ce pouvoir permettait à la commune de St Maurice de disposer de la majorité des votes, alors que le SIVM est composé de 3 élus de chaque commune.

Estimant que Jean BERGER a manqué à ses devoirs de représentation, M. FERRON demande à ce qu'il soit procédé à un nouveau vote des délégués du syndicat.

Jean BERGER intervient en indiquant qu'il a donné pouvoir en son absence à M. PAIN qui est président du SIVM et qui partage certains points de vue avec lui.

D'autre part, les décisions du SIVM étant souvent prises à l'unanimité, il n'y avait aucune importance à ce que la procuration ait été donnée au maire de St Maurice La Clouère.

François BOCK précise néanmoins que dans un syndicat où deux communes sont représentées, avec de surcroît un taux de financement plus important pour Gençay (60%), il s'agissait d'accorder une attention particulière au moment du vote du budget. Il rappelle que la participation de la commune de Gençay au budget 2015 du SIVM est d'environ 112 000 €.

La représentation de chacune des deux communes au sein du SIVM est faite par trois délégués par commune. Élu par le Conseil Municipal de Gençay, un délégué SIVM représente la commune de Gençay et ses habitants et non celle de St Maurice La Clouère.

Devant les faits, il souhaite que le conseil vote pour l'élection de nouveaux représentants auprès du syndicat.

Se portent candidats : Jean BERGER, François BOCK, Claude FERRON, Dominique SOUILLE.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Résultats :

Jean BERGER 4 voix

François BOCK 14 voix

Claude FERRON 17 voix

Dominique SOUILLE 16 voix

Les délégués élus auprès du SIVM sont François BOCK, Claude FERRON et Dominique SOUILLE.

8 – École élémentaire

Isabelle BOETCH informe le conseil de l'arrivée d'une aide de vie scolaire supplémentaire accordée par l'inspection d'académie, rattachée à la nouvelle classe CLIS qui interviendra en appui de 11h30 à 13h30.

Les entretiens avec l'inspection d'académie ont donc été positifs, et les conseillers expriment leurs satisfactions.

•Modification du règlement intérieur garderie

La modification du règlement porte sur l'ajout des horaires périscolaires, et l'ajout, au paragraphe « discipline », des sanctions qui peuvent être prises durant les temps périscolaires.

Il est remarqué que le paragraphe « discipline » exposait les sanctions prévues lors des temps scolaires, de la cantine et de la garderie, mais ne prévoyait pas les activités périscolaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du règlement intérieur de la garderie.

17 voix pour

Aurélié BOURREAU évoque la sanction de tarification supplémentaire si les horaires de sortie ne sont pas respectés par les parents et le problème de décalage de sortie entre l'école maternelle et l'école primaire.

Isabelle BOETCH indique que le personnel municipal est conciliant lorsque le retard est justifié par des circonstances particulières et que la sanction concerne plus certains parents qui en abusent. Concernant le décalage de sortie, la directrice de l'école maternelle préfère conserver un temps de sieste pour les petits, et décaler l'heure du temps périscolaire, ce qui décale d'un quart d'heure la sortie de maternelle par rapport à la sortie des élèves du primaire.

Ces horaires ont été votés au conseil d'école.

•Atelier James

Madame JAMES effectue depuis janvier 2015 une intervention dans le cadre des activités périscolaires.

Afin de régulariser sa situation d'intervenante, il est proposé de la rattacher à un statut de vacataire.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la création d'un poste de vacataire pour la période du 01/01/2015 au 30/06/2015.

•Achat d'un logiciel de gestion des prestations de la CAF

Suite à la réunion organisée par la CAF sur l'organisation du temps périscolaire, la municipalité a fait la démarche pour l'achat d'un logiciel d'aide à la gestion du planning périscolaire.

L'adjointe chargée des Affaires Scolaires rappelle l'obligation d'établir plusieurs fois par an des bilans de fonctionnement et prévisionnel pour l'obtention des aides de la CAF. Elle précise que la méthode actuelle de recueil manuel des données est fastidieuse et occasionne des erreurs qui ont un impact significatif sur ces aides, et qu'il est par conséquent nécessaire d'améliorer la méthode de recueil et de fiabiliser les données transférées à la CAF.

Le logiciel présenté à la commune permet de gérer l'ensemble de ces plannings ; il dispose également de plusieurs modules qui offrent diverses possibilités de gestion très pratiques.

L'achat de ce logiciel ainsi que la formation sur place de 4 utilisateurs est subventionné à 60% par la CAF.

Achat du logiciel 1 572 €, assistance 538,80 €, formation sur site 2 148, transfert de données 300 €, tablette sur site 360 €, logiciel tablette 456 €.

Il est cependant précisé que l'entreprise, victime du succès de ce logiciel, ne peut équiper la mairie de Gençay avant octobre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide 16 voix pour, 1 abstention :

- d'acquérir un logiciel de gestion des données relatives à la scolarité, à la restauration, aux temps périscolaires et à l'accueil de loisirs : logiciel Noé de la société AIGA,
- d'acquérir une tablette numérique pour collecter les données,
- de consacrer à l'ensemble du projet un montant maximum de 6000€ HT, formation comprise.
- d'autoriser le Maire à signer les devis relatifs à ces acquisitions.
- D'autoriser le maire à demander des subventions pour ce projet.

9– Reprise d'un réseau d'éclairage du SIVM

Le Maire informe l'assemblée que l'éclairage public de la route de Saint Maurice était jusqu'à ce jour pris en charge par la commune de Saint Maurice la Clouère.

Il précise que les lampadaires de l'éclairage public sont installés sur la commune de Gençay. En conséquence, l'entretien et la consommation de l'éclairage public sont donc à la charge de Gençay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce changement et charge le Maire de faire le nécessaire auprès de SOREGIES pour modifier le contrat de maintenance de l'éclairage public et l'autorise à signer tous les documents relatifs à cette modification.

La commune de St Maurice La Clouère ayant pris aussi une délibération pour.

10 – Règlement intérieur des logements collectifs de la commune

Des mises à jour ont été apportées aux règlements intérieurs des logements de la rue du Docteur Barot.

Ces règlements ont été remis aux conseillers pour approbation.

11– Validation du cabinet d'économiste de la construction de la maison de santé

L'analyse des offres présentées le 15/01/2015 a permis de retenir la candidature d'un cabinet d'économiste chargé de vérifier le chiffrage des projets des architectes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition d'ECOBAT pour un montant de 3 550.00€ HT.

12 – Création d'un poste d'apprentissage

Monsieur le Maire expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans, et sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs dont les personnes reconnues handicapées, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation par alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il indique que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants.

La commune de Gençay dispose actuellement d'un contrat avec F. XXXX qui passe son baccalauréat en juin, et souhaite continuer ses études par un BTSA « aménagement paysager » au lycée de THURE 86. Il lui est proposé de renouveler son contrat avec la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide le recours au contrat d'apprentissage,
- Décide de conclure un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	N/bre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Service espaces verts	1	BTSA « Aménagements paysagers »	2 ans

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.
- Autorise également le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat et de la Région Poitou-Charentes les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de cette embauche

13 - Questions et informations diverses-

- Invitation de Mme Elisabeth JAMES artiste peintre à une exposition au Centre Culturel.
- Information sur le transfert vers la commune de BENASSAY de la licence IV du restaurant Le Loup Blanc
- Information sur l'octroi de la bourse au permis : le bénéficiaire a débuté ses stages de conduite grâce à l'aide accordée par la commune.
Il est rappelé que 2 bourses restent encore disponibles.

- La commune a reçu un appel au mécénat pour l'église d'Oradour sur Glane qui a besoin de travaux importants. Cette demande est classée sans suite, cependant l'information sera relayée auprès des associations d'anciens combattants et un lien sera mis sur le site de la commune.
- La rentrée scolaire sera de nouveau autorisée en janvier 2016 pour les enfants nés en 2013 (sous réserve des places disponibles)
- Le calendrier des fêtes et cérémonies est remis aux conseillers

- Rappel du week-end de l'Ascension

Dans le cadre du jumelage, les allemands viennent à GENCAY du jeudi au dimanche.

Un conseil municipal exceptionnel sera organisé le jeudi 14 mai au soir avec les élus communaux de Breckerfeld.

Une cérémonie officielle sera organisée vendredi 15 mai, clôturée par un vin d'honneur offert par la municipalité de Gençay et un repas.

- Informations sur les travaux des sanitaires de la petite salle des fêtes : les travaux sont pratiquement terminés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h23.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 28 Mai 2015 à 20h00

Sophie VERGNAUD